

Chapitre 16

Les réseaux d'énergie et de communication

16.1 Les définitions

Les réseaux d'énergie comprennent les équipements et infrastructures importants de transport et de distribution de l'électricité, des produits pétroliers, du gaz et autres matières combustibles. Les réseaux de télécommunication concernent les principales infrastructures de téléphonie, de téléphonie cellulaire, de communication radio, de radiodiffusion, de télédiffusion de câblodistribution et de communication internet.

16.2 La problématique

Les réseaux de transport d'énergie et de télécommunication ont été installés sur le territoire pour répondre à des besoins essentiels. Ce sont des équipements ayant un impact majeur sur le potentiel développement de la région, particulièrement au niveau de l'industrie lourde dans le cas de l'énergie, et des services à la population dans le cas des télécommunications.

Malheureusement, ils constituent parfois une source de nuisance. Certaines composantes de ces réseaux, tels que les tours et pylônes peuvent aussi engendrer des impacts négatifs non négligeables dans le paysage. Par conséquent, il est souhaitable que les futurs travaux de construction ou de réaménagement de ces installations se fassent en considérant ces impacts afin de ne pas affecter la qualité de vie des résidents ainsi que les efforts de développement de l'industrie touristique.

16.2.1 Les réseaux d'énergie

Le seul réseau de transport d'énergie sur le territoire appartient à Hydro-Québec. Il n'existe pas dans La Mitis d'autres réseaux de transport d'énergie (ex : gaz naturel). Toutefois, on retrouve un poste de distribution privé appartenant à l'usine Norcast. Le territoire de la MRC est traversé par 170 kilomètres de lignes de transport et de distribution d'électricité et desservi par 4 postes de distribution situés à Métis-sur-Mer, Mont-Joli, Price et Grand-Métis. Deux petites centrales hydroélectriques sont situées dans la MRC. Les centrales ont une puissance installée de 7,1 méga watts à Mitis 1 et de 4,4 méga watts à Mitis 2. Leur existence explique la présence de 4 barrages, 1 digue et 4 réservoirs permettant de contrôler les débits des rivières. Le lac Mitis, le lac

Mistigouèche ainsi que la rivière Mitis peuvent être soumis à des changements artificiels de leur niveau d'eau de temps à autre en raison des ouvrages de contrôle du débit qu'on y trouve. Les principaux équipements sont énumérés au tableau 16.1 et le plan 14.1 indique la localisation des diverses installations du réseau électrique.

Les installations hydro-électriques sont généralement en bonne condition à l'exception du barrage du lac Mitis. Celui-ci nécessite des travaux majeurs de consolidation afin de prévenir sa rupture et incidemment, des inondations majeures en aval. Une étude à ce sujet a été produite pour évaluer l'étendue éventuelle de telles inondations (voir chapitre 6 et plan 6.1). La MRC désire que ce barrage soit remis en état, que celui-ci soit cédé ou non à la MRC. Cet ouvrage a été cédé au ministère de l'Environnement mais sa gestion demeure assurée par Hydro-Québec.

Parmi les projets majeurs anticipés, on compte l'implantation de parcs d'éoliennes. Les intervenants économiques de La Mitis sont favorables à l'implantation d'éoliennes dans la mesure où des retombées économiques sont prévues. D'ailleurs la MRC a demandé au gouvernement du Québec la parité des mesures incitatives accordées au territoire de la Gaspésie et de la MRC de Matane. Selon des études préliminaires effectuées par l'Université du Québec à Rimouski, plusieurs secteurs de La Mitis possèdent un excellent potentiel éolien, surtout les collines dans l'axe des troisièmes rangs de Sainte-Luce à Métis-sur-Mer. En plus du vent, cette zone bénéficie d'une proximité des lignes de haute-tension d'Hydro-Québec ; ce qui est un facteur de localisation important pour les promoteurs. Bien qu'étant relativement en retrait des axes de la Route 132, ce secteur correspond par contre à un milieu d'une certaine densité d'occupation. La construction de parcs d'éoliennes est donc encouragée, mais avec parcimonie.

En terme de développement du réseau, Hydro-Québec prévoit la construction d'une nouvelle ligne de transport d'énergie. En effet, la mise en service des parcs éoliens de la Gaspésie nécessitera l'aménagement d'une ligne biterne à 230 Kv d'environ 60 kilomètres, du poste de Rimouski jusqu'à la hauteur du poste des Boules. Cette ligne suivra un tracé en parallèle aux lignes existantes, au sud de celles-ci.

Un autre créneau d'intervention à l'ordre du jour est l'enfouissement des réseaux de distribution. Les municipalités peuvent postuler à des programmes de subvention pour enfouir des fils dans des secteurs urbanisés, patrimoniaux ou touristiques. La Ville de Mont-Joli planifie déjà une telle intervention pour son centre-ville. Enfin, la Société Hydro-Québec souhaite une collaboration plus étroite des instances municipales lorsque des travaux de réfection ou de prolongement de son réseau sont envisagés. La planification d'urbanisme devrait davantage tenir compte des exigences et contraintes d'un réseau d'électricité.

Tableau 16.1 : Les équipements et infrastructures reliés aux réseaux d'énergie

Nature de l'équipement ou de l'infrastructure	Localisation (voir plan 14.1)	Territoire desservi	Opérateur
Poste des Boules	Métis-sur-Mer	La Mitis	Hydro-Québec
Poste de Mont-Joli	Saint-Joseph-de-Lepage	La Mitis	Hydro-Québec
Poste de Mitis-1	Price	La Mitis	Hydro-Québec
Poste de Mitis-2	Grand-Métis	La Mitis	Hydro-Québec
Ligne d'énergie électrique 315 kV (3089-3090)	TNO du Lac-des-Eaux-Mortes	La Mitis	Hydro-Québec
Ligne d'énergie électrique 230 kV (2387)	de Sainte-Luce à Métis-sur-Mer	La Mitis	Hydro-Québec
Ligne d'énergie électrique 230 kV (2388)	de Sainte-Luce à Métis-sur-Mer	La Mitis	Hydro-Québec
Ligne d'énergie électrique biterne 230 kV (projeté)	de Sainte-Luce à Métis-sur-Mer	La Mitis	Hydro-Québec
Ligne d'énergie électrique 120 kV (1454)	Métis-sur-Mer	La Mitis	Hydro-Québec
Ligne d'énergie électrique 120 kV (1455)	Métis-sur-Mer	La Mitis	Hydro-Québec
Ligne d'énergie électrique 69 kV (708)	de Sainte-Luce à Mont-Joli	La Mitis	Hydro-Québec
Ligne d'énergie électrique 69 kV (709)	Mont-Joli	La Mitis	Hydro-Québec
Ligne d'énergie électrique 69 kV (728)	Grand-Métis	La Mitis	Hydro-Québec
Barrage du lac Mistigouèche	TNO du Lac-des-Eaux-Mortes	La Mitis	Hydro-Québec
Barrage du lac Mitis	TNO du Lac-des-Eaux-Mortes	La Mitis	Hydro-Québec
Barrage Mitis-1	Price et Mont-Joli	La Mitis	Hydro-Québec
Barrage Mitis-2	Grand-Métis et Sainte-Flavie	La Mitis	Hydro-Québec
Digue du lac Mitis	TNO du Lac-des-Eaux-Mortes	La Mitis	Hydro-Québec
Centrale hydroélectrique Mitis-1	Price	La Mitis	Hydro-Québec
Centrale hydroélectrique Mitis-2	Grand-Métis	La Mitis	Hydro-Québec

Source : Hydro-Québec, MRC de La Mitis – Installations d'Hydro-Québec, décembre 1997

16.2.2 Les réseaux de télécommunication

Les réseaux de télécommunication permettent la transmission à distance d'informations écrites, visuelles et sonores. La télévision, le téléphone, le téléphone cellulaire et les radio-amateurs sont des exemples de moyens de télécommunication. En général on distingue deux types de réseaux de télécommunications. Les réseaux par fils (fils traditionnels en cuivre ou les fils en fibre optique) et les réseaux par ondes (cellulaire, radio-amateur, télévision, etc.).

Les réseaux aériens de fils téléphoniques et de cablôdistribution ont des impacts similaires à ceux des réseaux de distribution d'électricité. La présence des antennes a aussi un effet négatif sur notre appréciation du paysage. Toutefois, les antennes installées dans un endroit isolé et peu visible peuvent être plus ou moins nuisibles. Par contre, plusieurs antennes sur un même site ou une antenne installée dans un endroit bien en vue (centre-ville ou secteur touristique) est une source de dégradation de la qualité du paysage.

Il existe, sur le territoire, des réseaux de télécommunication servant à différents usagers. Ainsi, on retrouve des installations servant Hydro-Québec, à COGECO câble (3200 clients répartis dans Sainte-Luce, Mont-Joli, Price, Sainte-Flavie, Sainte-Angèle-de-Mérici) à Télécâble La Rédemption inc., réseau TVA, Telus, NAV Canada, etc. Le tableau 16.2 présente les principaux équipements et infrastructures reliés aux réseaux de télécommunication et de câblodistribution importants pour la MRC.

Tableau 16.2 : Les équipements et infrastructures reliés aux réseaux de télécommunication

Nature de l'équipement ou de l'infrastructure	Localisation (voir plan 14.1)	Territoire desservi	Opérateur
Station de télécommunication du Mont-Comis	Saint-Donat	La Mitis	Hydro-Québec
Station de télécommunication Saint-Georges	Mont-Joli	La Mitis	Hydro-Québec
Station de télécommunication des Boules	Métis-sur-Mer	La Mitis	Hydro-Québec
Tour de communication de l'aéroport régional	Sainte-Flavie	Est du Québec	NAV Canada
Relais de communication	Sainte-Flavie	Est du Québec	Gouvernement du Canada
Centrale téléphonique	Mont-Joli	La Mitis	Telus
Centrale téléphonique	La Rédemption	La Mitis	Telus
Relais téléphonique (3)	Saint-Donat	Saint-Donat	Telus
Relais téléphonique	Sainte-Angèle-de-Mérici	Sainte-Angèle-de-Mérici	Telus
Relais téléphonique	Saint-Gabriel-de-Rim.	Saint-Gabriel-de-Rim.	Telus
Relais téléphonique	Padoue	Padoue	Telus
Relais téléphonique (2)	Saint-Donat	Saint-Donat	Rogers Cantel
Relais téléphonique	Sainte-Luce	Sainte-Luce	Telus
Relais téléphonique	Price	Price	Telus
Relais téléphonique	Métis-sur-Mer	Métis-sur-Mer	Telus
Relais téléphonique	Les Hauteurs	Les Hauteurs	Telus
Relais de câblodistribution	Mont-Joli	La Mitis	Télé câble B.S.L.
Station et tour de transmission télé	La Rédemption	La Rédemption	Télé câble La Rédemption
Station et tour de transmission télé	Saint-Donat	Est du Québec	Groupe TVA
Tour de relais (micro-ondes)	Saint-Gabriel-de-Rim.	Est du Québec	Unitel communications
Tour de relais (micro-ondes)	Mont-Joli	Est du Québec	Telus
Tour de relais (micro-ondes)	Métis-sur-Mer	Est du Québec	Les boiseriers du St-Laurent

Source : Hydro-Québec, MRC de La Mitis – Installations d'Hydro-Québec, décembre 1997 / rôle d'évaluation des municipalités

À l'instar des réseaux de transport et d'énergie, l'efficacité des réseaux de télécommunication représente un outil de développement. Afin d'être concurrentielle, la région doit par conséquent être au fait de l'évolution des technologies de communication. L'internet est certes un moyen d'échange de l'information qui peut atténuer l'effet de la distance géographique et ainsi « rapprocher » les citoyens et entreprises de La Mitis entre eux ainsi qu'avec ceux de l'extérieur. La MRC a d'ailleurs fait un pas en avant en ce sens en concluant une entente avec des partenaires dans le but d'établir une inforoute à large bande. Il s'agit d'un réseau de communication permettant l'accès à l'internet de haute vitesse pour l'ensemble des villes et villages. Entre autre, il permettra aux citoyens d'accéder à une banque d'information diversifiée par le biais des municipalités et du réseau d'institutions scolaires.

16.3 Les principes d'intervention

La MRC de La Mitis retient les principes d'intervention suivants concernant les réseaux d'énergie et de communication :

- Susciter un arrimage des préoccupations d'aménagement inhérentes aux entreprises d'énergie et de communication avec celles des municipalités;
- Assurer un contrôle de l'utilisation du sol à proximité des équipements constituant une source de nuisance ou de risque;
- Promouvoir l'accessibilité aux services de télécommunication

16.4 La stratégie de mise en oeuvre

La présente section du chapitre présente les principes de planification, la réglementation ainsi que les actions associées à mise en place d'équipements et infrastructures d'énergie et de communication.

16.4.1 L'arrimage des exercices de planification

Les municipalités sont invitées à tenir compte de la présence, actuelle ou projetée, des réseaux d'électricité et de télécommunication dans leur plans et règlements d'urbanisme. Tel que le spécifie le document complémentaire, tout exercice de planification et tout projet majeur devrait intégrer les principes d'aménagement suivants :

- Susciter un nombre maximal d'abonnés pour un investissement en infrastructure.
- Orienter les nouvelles industries énergivores selon la capacité du réseau électrique.

- Envisager l'implantation des poteaux de façon à minimiser leur nombre et leur visibilité préalablement à l'approbation de plans de lotissement.
- Analyser sous l'angle de l'économie d'énergie l'implantation de nouvelles constructions.

16.4.2 Le contrôle de l'utilisation du sol à proximité des équipements

D'autres principes d'aménagement, également inscrits au document complémentaire, méritent d'être véhiculés dans la réglementation d'urbanisme :

- Assurer la permanence d'une aire de dégagement au pourtour des postes de transformation électrique pour des raisons de santé et de sécurité publique : risque d'explosion, bruit, éclairage, impact visuel, ...etc.
- Prévoir une distance séparatrice entre une éolienne et un milieu urbain, récréatif ou de conservation, un corridor panoramique, ou une habitation
- Interdire la construction de bâtiment et de piscine dans l'emprise ou servitude de lignes à haute-tension.
- Proscrire la localisation de piscines sous des lignes électriques.
- Sensibiliser les citoyens aux contraintes du réseau électrique dans la confection de leur aménagement paysager, surtout pour la plantation d'arbres à hautes tiges.

16.4.3 L'accessibilité aux réseaux de télécommunication

Comme mentionné en problématique, la MRC a conclu une alliance avec d'autres MRC, la Commission scolaire des Phares ainsi que l'entreprise Telus afin de raccorder les noyaux urbains du territoire à un réseau d'accès internet de haute vitesse. Le MRC est favorable à tout type de perfectionnement de réseau de communication, dans la mesure où l'accessibilité est ouverte au plus grand nombre d'utilisateurs et où la qualité de vie et de l'environnement est maintenue.